|  |  |
| --- | --- |
| C:\Documents\ASL-La-Chevauchée\templar34.jpg | **Association Syndicale Libre Résidence La Chevauchée*****Siège social : 1ter, rue Lavoisier – 91160 LONGJUMEAU****🕿 : 09 64 10 86 16 (répondeur)****E-mail****: asl-lachevauchee@orange.fr****Site Internet*** *: http://asl-la-chevauchee.ovh* |

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 9 MARS 2018**

##### EXERCICE 2017

#####

Le 9 mars 2018 à 20h30, se sont réunis au siège social de l’Association Syndicale Libre Résidence la Chevauchée 1 ter rue Lavoisier à Balizy commune de Longjumeau, en Assemblée générale ordinaire, les copropriétaires adhérents de l’association, sur convocation qui leur a été remise régulièrement, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

Émargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs et du quorum.

1) Désignation des assesseurs et secrétaire de la séance.

2) Compte-rendu de l’activité 2017 du Conseil syndical.

3) Rapport financier, approbation des comptes (ci-dessous) de l’exercice 2017 et quitus.

4) Renouvellement du Conseil Syndical (président et conseillers) et des contrôleurs de trésorerie.

5) Proposition et approbation du Budget prévisionnel 2018 (ci-après), budget des activités et Projets 2018-2019 ; votes.

6) Autorisation d’engagement de dépense pour la levée des hypothèques : présentation et vote.

7) Informations et réponses aux questions posées au cours de l’année 2017.

Après avoir comptabilisé les derniers arrivants, et après le contrôle des listes et pouvoirs, les feuilles de présence indiquent que …… copropriétaires représentant …… parts sont présents ou représentés soit xxx% (xx présents et xx pouvoirs sur **170** copropriétaires).

 Le Président Daniel PALLESCO déclare alors l’Assemblée Générale ouverte à 20h 50.

Le quorum étant atteint, l’assemblée générale peut se dérouler selon l’ordre du jour.

Le Président remercie les copropriétaires présents et souhaite la bienvenue aux nouveaux acquéreurs arrivés dans notre résidence. Il présente au nom de l’association ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

 Notre Vice-président Jacques MARQUET va nous donner des explications concernant le déroulement de l’ordre du jour.

Jacques MARQUET

 Nous n’avons pas effectué les modifications de l’objet car le périmètre d'intervention d'une ASL ou d'une AFUL est délimité, strictement, par son objet, et celui-ci, en matière d'ASL, est énoncé à l'article 1er d'une disposition législative, à savoir l'ordonnance du 1er juillet 2004, qui ne fait pas état de l'organisation de manifestations de convivialité ou événementielle.

 Enfin, aucune jurisprudence de ma connaissance n'est venue, à ce jour, étendre la portée des mentions figurant à l'article 1er précité, dans le sens que nous avions souhaité.

 Le risque juridique doit donc s'apprécier au regard des données actuelles.

 Avec votre accord, après le point **1)**, nous traiterons le point **6)** car nous avons des invités.

 **1) Désignation des assesseurs et secrétaire de la séance.**

Le Président (et président de séance) propose la désignation des assesseurs et du secrétaire de séance :

- Mme SENECHAL Michèle comme assesseur

- M. TOUZEAU Josselyn comme assesseur

- Mme MELLOUKI Estelle secrétaire de séance

qui acceptent ces tâches.

Avant de traiter le point **2)** nous allons aborder le point **6)** de l’ordre du jour

 **6) Autorisation d’engagement de dépense pour la levée des hypothèques : présentation et vote.**

Ce point est présenté par M. Jacques MARQUET.

 Nos vice-présidents Michel DUFFAU et Jacques MARQUET ont participé à la réunion du 1er février en mairie pour les questions relatives aux hypothèques et la voirie.

Nous avons le plaisir d’accueillir les représentants de la commune Mme Marie-Andrée LE SAOUT maire adjointe de quartier Balizy-Gravigny, Maître Magali LEDENTU-WILLIAMME de chez HEUEL et notaires associés, M. Rémy BETIN maire adjoint chargé de l’urbanisme, des transports et du numérique. Ils ont participé à la réunion qui s'est déroulée dans un esprit constructif, avec la volonté de tous de sortir de la situation actuelle et au moindre coût.

Maître Magali LEDENTU-WILLAUME va nous présenter la situation et les moyens d'en sortir.

**2) Compte-rendu de l’activité du Conseil Syndical durant l’exercice 2017.**

Le Président remercie Philippe HERVé pour les photos, vidéos des activités projetées durant la signature des actes de présence, et Martine JOSCET pour les diaporamas de présentations sur les sujets traités le long du déroulement de l’AG.

Ce point est présenté par Josselyn TOUZEAU

**2-1- Principales activités et réunions du Conseil Syndical en 2017**

 Cette année, l’exercice 2017 a nécessité une implication importante du Conseil syndical. Ainsi les différentes réunions, séances de travail, rencontres et rendez-vous divers ont été comme toujours nombreux compte tenu du plan de charge, qu’il s’agisse de la gestion courante, de dossiers spécifiques ou de l’organisation d’activités dans la résidence et de la mise à jour des Statuts de l’ASL avec le concours de l’ARC (Association des Responsables de Copropriétés).

**2-2- Concertation avec les représentants municipaux.**

 Une représentation du Conseil syndical a rencontré Mme Marie-Andrée Le Saoût, maire adjointe du quartier de Balizy-Gravigny et Mr Marche, responsable des services techniques.

 **- Concernant le LOCAL de l’ASL :**

(**+**) La façade du local a été repeinte conformément à notre demande

 (**-**) Le ménage et l’hygiène des WC du local laisse toujours à désirer.

 (**-**) La porte coupe-feu avec barre anti-panique a été reconnue nécessaire mais sans réalisation.

 **- Concernant la VOIRIE :**

(**-**) Toutes nos demandes concernant l’aménagement de circulation et de sécurité restent en attente en raison de la situation imprécise des hypothèques.

 (**-**) Seuls les nids de poule à l’entrée de la résidence ont été comblés mais rien n’est fait dans les rues de la résidence.

 **- Concernant les ESPACES COMMUNS :**

(**+**) L’enfouissement des 3 lignes aériennes électriques a été réalisé à notre demande.

 (**-**) Les Travaux nécessaires de consolidation de la berge du Rouillon par le SIAHVY n’ont pas été effectué malgré nos nombreuses relances.

Enfin, nous avons insisté sur le fait d'être informés et consultés sur toute intervention de la commune dans la Résidence.

**2-3- Les activités organisées par le Conseil Syndical**

Point exposé par M. Josselyn TOUZEAU

 **- La chasse à l’œuf** (coût 61,47 €)**.**

Réalisée par le CS avec le concours de résidents, le samedi 15 avril 2017 pour les enfants et petits-enfants de 2 à 7 ans de la Chevauchée, avec un intérêt toujours très marqué de la part des familles. Comme d’habitude la chasse s’est clôturée par un verre de jus de fruit accompagné de petits gâteaux.

**- La Fête de la Nature, journée nationale de nettoyage des rives des rivières** (0 €)**.**

 Comme chaque année, le Conseil Syndical a organisé le 13 mai 2017 une demi-journée de nettoyage de la Résidence et des rives et du lit du Rouillon. Nous avons ainsi fait une récupération importante d’objets divers dans le lit du Rouillon comme l’ont démontré les photos projetées en cours de réunion. Il est à noter une faible participation des copropriétaires de la résidence que nous souhaiterions plus nombreux notamment avec des enfants auxquels il est remis un diplôme d’Eco-Citoyen.

**- La fête des voisins** (coût 38,90 €)**.**

 Le 26 mai 2017, pour la septième année, nous avons organisé pour toute la résidence une fête unique des voisins qui a été très appréciée par un nombre important de participants.

**- La sortie champignons** (coût 0 €)

Le dimanche 1er octobre M. CERDENA nous a organisé une cueillette des champignons qui a réuni une dizaine de personnes et enfants.

 **3) Rapport financier, approbation des comptes (ci-dessous) de l’exercice 2017 et quitus.**

 **3-1- Les dépenses**

  **a/L’entretien des espaces verts**

 Point exposé par M. Michel DUFFAU.

Le Conseil syndical reste toujours vigilant sur les prestations et est souvent en contact avec M. PUCHE de VERESPACE, chargé de notre résidence, notamment lors des réunions périodiques. En outre, nous sommes également régulièrement en contact avec les équipes du prestataire lors des interventions.

L’entretien des espaces verts est réalisé en 2 volets : l’entretien contractuel proprement dit (repère 10) d’une part et les plantations et élagages (repère 50) d’autre part.

**- Le contrat annuel.**

Pour l’année 2017, le montant contractuel de l’entretien des espaces verts s’est élevé à **27 299,24 €**. Ce montant est réglé en 10 mensualités d’avril à décembre, et, comme les années précédentes et futures, la dixième mensualité, dont la facture est reçue le 15 décembre, est payée en janvier de l’année suivante. C’est la raison pour laquelle la somme de **27 299,24 €** apparaissant dans le tableau financier (repère 10) est identique à celle de l’an dernier.

Nous vous informons du résultat de l’appel d’offres réalisé auprès de 5 entreprises en 2017; la proposition de Verespace a été retenue. La proposition de reconduction annuelle du contrat présente une somme arrondie pour un montant total de **27 300,00 €** TTC.

 **- Les travaux de plantations et élagages**

Outre l’entretien contractuel des espaces verts (vu précédemment), l’entretien global des espaces verts regroupe également les plantations et les élagages indépendants du contrat d’entretien avec VERESPACE.

En 2017 ont été réalisés et comptabilisés :

- abattage du frêne au terrain de pétanque pour 732 €

- taille d’un Pétuna rue Voltaire pour 342 €

- élagage de 7 praxinus le long du Rouillon pour 2 232 €

- élagage de Frêne en bordure du Rouillon pour 1 482 €

- élagage de deux bouleaux en face du local pour 462 €

 soit un montant total de **5 250,00 €** (repère 50), somme inférieure au budget prévisionnel pour les raisons de réalisations de plantations différées sur 2018 soit 9,8% du budget, soit 30,88 €/lot.

 Ainsi, l’**ensemble** des dépenses relatives aux espaces verts en 2017, comprenant le contrat annuel d’entretien de **27 299,24 €** (repère 10) les plantations et les élagages de **5 250,00 €** (repère 50) s’élève à **32 549,24 €** soit61,13% du budget, soit 191,47 €/lot**.**

**b/- Les travaux généraux réalisés**

Point développé par M. Philippe HERVé :

**Les travaux généraux** (repère 60) s’élèvent à **4 598,03 €** somme inférieure au budget prévisionnel (6 147 €) qui contenait la réfection de certaines portions d’allées travaux qui n’ont pu être effectués en attente de la réfection des tampons des regards de France Télécom, la mise en place des 3 derniers panneaux « propriété privée » et des petits travaux divers. Les travaux réalisés en 2017 concernent :

* Mise à niveau du terrain de pétanque pour **3 100,80 €**
* Réfection de certaines dalles d’allées pour **1 473,60 €**
* Tôle de panneau du terrain de pétanque pour **23,63 €**

 Ainsi l’ensemble des plantations, élagages et travaux généraux s’élève à **9 848,03 €** et inférieur de 6298,97 € comparé aux 16 147 € prévus au budget 2017 (pour les raisons évoquées) soit 18,49 % du budget, soit 57,93 €/lot.

**c/- Les différents frais**

Point exposé par Mme Michèle SENECHAL :

**□ Les frais de gestion** (repère 20) d’un montant de **7 261,95 €**, soit 13,63 % du budget, soit 42,71 €/lot, sensiblement égal à l’an passé, concernent l’abonnement de la Boîte Postale 40308, les frais de timbres et les recommandés. En outre sont inclus les frais de fonctionnement bancaires et l’indemnité annuelle du gestionnaire dont l’augmentation actualisée est tacitement reconduite tous les ans (décision par vote en AG 2009). Il convient par ailleurs de rappeler que la gestion de l’ASL par un Président et un Conseil Syndical bénévoles permet de réaliser de très substantielles économies. Également les émargements recueillis par les conseillers lors des remises des convocations à l’AG ou du CR de l’AG, et les divers avis de situation de compte déposés dans vos boîtes à lettres, nous permettent de réaliser une économie non négligeable.

 □ **Le montant annuel de l’assurance** (repère 30) est de **495,45 €**, pratiquement égal à l’an dernier, auprès de la Société Mutuelle d’Assurance des Collectivités Locales (SMACL) par l’intermédiaire des Assurances de l’Orge (courtier). Le contrat est renouvelé tous les ans par tacite reconduction. 0,9% du budget soit 2,91 €/lot.

Nous rappelons que chaque propriétaire doit avoir une assurance propre pour ses biens et immeubles en toute propriété (Article 11 du cahier des charges).

 □ **Les impôts fonciers 2017** (repère 40) pour le local syndical se sont élevés à **1 604 €.** Nous avons bien reçu, de la part de la Mairie, le remboursement partiel (les ¾ prévus dans la convention-bail avec la Mairie) de **1 203,00 €** (repère 1040) en novembre 2017 soit 3% du budget, soit 9,43 €/lot.

Nous avons créé des rubriques supplémentaires nommées frais de fonctionnement et activités qui reprennent certains éléments des anciens frais divers.

□ Les **Frais divers** (repère 70) de **305,30 €**, soit 0,57% du budget, soit 1,80 €/lot, concernent principalement les remboursement frais de galettes, coffret FNAC, les frais de clés et d’achat de fournitures pour les travaux d’aménagement.

 **□ Les frais de fonctionnement** (repère 80) d’un montant de **2 525,13 €**, soit 4,74% du budget, soit 14,85 €/lot, concernent les frais de papeterie, cartouches d’encre, les frais exceptionnels des tirages des documents d’AG et l’édition des nouveaux statuts (1 365,60 €).

 □ Les **Activités** (repère 90) de **100,37 €**, soit 0,19% du budget, soit 0,59 €/lot, concernent principalement les frais des manifestations comme la journée verte de nettoyage, la chasse aux œufs, la fête des voisins.

 Ainsi le **montant total des dépenses** de la Résidence s’est élevé à **49 439,47 €** en 2017 dans la limite du budget (53 247 €) voté à l’AG 2017.

En tenant compte des petites régularisations comptables (repères 300 et 400) l’ensemble des charges d’exploitation s’élève à **50 095,78 €.**

**d/- La situation** **des impayés et retards de paiement.**

Point exposé par Martine JOSCET.

Outre les avis de situation trimestriels, nous avons été contraints de mettre en place des rappels pour les retardataires : le 1er en septembre, le 2ème en octobre, le 3ème en novembre avec mise en demeure.

Ainsi, **169** propriétaires (sur 170) étaient à jour de leurs cotisations 2017.

Malgré les rappels, le propriétaire du lot 157 était débiteur de ses cotisations 2017 et de ses arriérés antérieurs à 2017 pour un montant total de **2 156,35 €**. En janvier 2017, le propriétaire nous a remis un chèque de 300 € qui couvre ses cotisations de 2017 et 36,08 € sur les arriérés. Il reste donc au débit, en mars 2018, la somme de **2 120,27 €** (arriérés + cotisations 2017).

Il existe 3 lots (61-126-164) qui, bien qu’étant débiteurs au 31/12/2017, ne sont pas considérés comme tels : soit leur chèque est arrivé hors délai, soit un échéancier a été mis en place.

Le tableau nominatif des débiteurs au 31/12/2017 est inclus dans la convocation que vous avez reçue :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| LOT | NOM | débiteur au 31/12/2016 | cotisations dues en 2017 | versement en 2017 | DEBITEUR au 31/12/2017 | REMARQUES |
| 61 | LE GRUIEC | 0 | 263,12 € | 131,56 € | 131,56 € | CHEQUE REMIS HORS DELAI |
| 126 | DA SILVA | 0 | 286,48 € | 0 | 286,48 € | ECHEANCIER EN COURS |
| 157 | DE CARVALHO |  2 156,35 €  |  263,92 €  | 300,00 € |  2 120,27 €  | En attente de régularisation |
| 164 | BOUMOULA | 0 |  308,72 €  | 77,18 € |  231,54 €  | ECHEANCIER EN COURS |
|  |  |   |   |  **Total :**  |  **2 769,85 €**  |  |

**e/ - Quelques rappels**

Comme nous le rappelons tous les ans, nos cotisations doivent être réglées en début de période et la totalité du montant annuel doit être soldé avant le 1er octobre de l’année. Encore cette année, il y a 13 personnes qui ont reçu plusieurs rappels entre le 10 octobre et le 10 décembre pour solder leurs cotisations 2017 avant la clôture des comptes du 13 décembre. Cette date limite est nécessaire pour que la banque crédite notre compte avant le terme de l’exercice 2017, pour éviter que toute remise de chèques après cette date soit créditée en janvier de l’année suivante et surtout pour l’établissement des comptes et la rédaction des documents annexés à la convocation de l’AG 2018.

 **3-2- Les recettes.**

Mme Martine JOSCET procède à l’examen du poste des recettes de l’année 2017.

**- Les ventes**: il est rappelé que chaque vente donne lieu à une perception par l’ASL de frais de dossier s’élevant à ce jour à 103,53 €, cette somme forfaitaire permet de couvrir les frais engagés par l’ASL pour l’établissement des divers documents nécessaires et exigés par le Notaire *[courriers, questionnaires, attestations et certificats, CR d’AG, etc.]*. Cette année 2017 il y a eu 11 ventes, ce qui représente un montant total de **1 138,83 €** (repère 1020).

**VENTES REALISEES EN 2017**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **LOT** | **n°** | **RUE** | **VENDEUR** | **ACQUEREUR** | **DATE** | **MUTATION** |
| 125 | 11 | VOLTAIRE | FOURNIER | MAKHLOUFI / SADOU | 09/12/2016 |  103.53 €  |
| 122 | 17 | VOLTAIRE | THIEFINE | HENIN / CORNU | 23/12/2016 |  103.53 €  |
| 127 | 66 | VOLTAIRE | JOUBERT | JEANNE-ROSE / CHARNET | 20/01/2017 |  103.53 €  |
| 1 | 83 | LAVOISIER | TELLOLI | AMIT KUMAR | 24/04/2017 |  103.53 €  |
| 80 | 38 | LAVOISIER | DUBARRY | LIMOL / MACLOW | 26/04/2017 |  103.53 €  |
| 120 | 21 | VOLTAIRE | AUBIGNAC | GUERY | 14/04/2017 |  103.53 €  |
| 99 | 3 | LAVOISIER | LOPEZ | PERREAU / ADOBET | 15/06/2017 |  103.53 €  |
| 8 | 69 | LAVOISIER | CARON | MEDOUKALI | 27/06/2017 |  103.53 €  |
| 75 | 19 | LAVOISIER | HOURRIER | SOKALEWICZ | 05/07/2017 |  103.53 €  |
| 22 | 74 | LAVOISIER | SALAUN | DIAWARA / HONGSAVANH | 28/08/2017 |  103.53 €  |
| 3 | 79 | LAVOISIER | REMY | KERYVEL | 10/11/2017 |  103.53 €  |
|  |  |  |  |   |  |  |
|  | **11** | **Vente(s)** |  |  | **TOTAL** |  **1 138.83 €**  |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **VENTES PREVUES EN 2018** |  |  |  |
| **LOT** | **n°** | **RUE** | **VENDEUR** | **ACQUEREUR** | **DATE** | **MUTATION** |
| 89 | 28 | LAVOISIER | MOK | HURAULT | 30/11/2017 |  103.53 €  |
| 160 | 8 | VOLTAIRE | DARRU | BLANCHET | 21/01/2018 |  105.60 €  |
|   |   |   |   |   |   |   |
|  | **2** | **Vente(s)** |  |  |   |   |

La vente réalisée en décembre 2017, a été régularisée le 9 janvier par le notaire, et les frais de mutation sont créditées sur l’exercice 2018. Suite à l’augmentation des cotisations, le montant des frais de dossiers est de 105,60 € en 2018.

 **- Le** **montant des intérêts** du compte sur livret BLEU pour 2017 s’élève à **356,26 €**, (repère 1030) somme légèrement inférieure à celle de 2016.

**- Le** **remboursement partiel par la mairie** des impôts fonciers de 2017 (les ¾ des impôts payés par l’ASL) s’élève à **1 506,00 €** (repère 1040).

**- Le** **montant des cotisations reçues** par chèques (pour **60 lots**) ou prélèvements automatiques SEPA (pour **110 lots**) s’élève à **51 446,21 €**. En tenant compte des petits produits vus ci-dessus (repères 1020,1030 et 1040) d’un total de **3 001,09 €**, l’ensemble des produits s’élève à **54 447,30 €**.

 Fin 2017, un solde positif d’exploitation de **4 351,52 €** (repère 3000) apparaît puisque le montant total des charges est de **50 095,78 €**.

Pour information, **la trésorerie** au **31/12/2017** s’élevait à **51 195,16 €** (repère 900) et se décomposait comme suit :

|  |
| --- |
| **Disponibilités au 31/12/2017** |
| **Valeurs** |  **Montant**  |
| Compte épargne Livret Bleu |  48 092,58 €  |
| Compte de dépôts courant |  3 102,58 €  |
| **Trésorerie au 31/12/2016** |  **51 195,16 €**  |

Ce total représente **96,15 %** du montant des cotisations d’une année que devraient théoriquement atteindre nos réserves.

Ce point souligne l’importance des réserves qui permettent, certaines années, d’avoir des dépenses supérieures aux recettes afin de faire face aux imprévus et aux travaux, notamment l’entretien de la berge du Rouillon et les grosses réparations sur le local de l’ASL qui seront nécessaires à l’avenir.

En ce début d’exercice 2018, la situation financière, au **01/03/2018**, est la suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Valeurs** |  **Montant**  |
| Compte épargne Livret Bleu | 50 596.34 €  |
| Compte de dépôts courant   |  2 914.13 €  |
| **Total :** | **53 510.47 €** |

 **3-3- Le Rapport des Contrôleurs Financiers**

 Mme Estelle MELLOUKI fait lecture du **Rapport des Contrôleurs Financiers** :

 « Au-delà du suivi régulier en cours d’année, les contrôleurs financiers Mme MELLOUKI et Mme SENECHAL se sont réunis courant janvier 2017 pour procéder, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Ils ont constaté que les éléments présentés concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués leur ont permis de vérifier l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, ils recommandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner quitus au Président. »

Nous vous rappelons que les copropriétaires intéressés peuvent obtenir des informations sur la tenue des comptes, en toute transparence, sur demande de rendez-vous au Président.

 **3-4-** **L’Approbation des comptes de l’exercice 2017 et du quitus.**

 **Le Président : Il est procédé, par un vote, à l’approbation par l’assemblée de la gestion et des comptes.**

**VOTE :**

 **Pour = . Contre = 0**  **Abstentions** = **0**

**Résultat : Le compte-rendu de gestion et les comptes de l’exercice 2016 sont adoptés à l’unanimité moins une voix des voix exprimées des propriétaires présents.**

 **Il est procédé, par un vote, à l’approbation par l’assemblée du quitus au Président.**

**VOTE :**

 **Pour = . Contre = 0 Abstentions = 0**

**Résultat : Quitus est donné au Président à l’unanimité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.**

 Au nom du Conseil syndical, le Président remercie l’Assemblée de la confiance et du soutien ainsi exprimés.

 **4- Renouvellement du Conseil Syndical (président et conseillers) et des contrôleurs de trésorerie.**

 Le PrésidentDaniel PALLESCOremercie tous les conseillers pour leur participation constante et efficace.

 Il précise : copropriétaire depuis 37 ans, voilà maintenant 25 ans que je suis membre du Conseil syndical et 20 ans que j’ai informatisé les tâches de trésorerie. Sous la présidence de M. HESSE j’ai occupé le poste de secrétaire-trésorier puis de Président élu en 2003. Après 15 ans à la tête de l’ASL la relève est la bienvenue. Déjà ma fonction de trésorier est assurée par Martine JOSCET. Comme vous avez pu le constater, j’ai aussi délégué certaines tâches en particulier à M. Jacques MARQUET, Vice-président.

 La mise en place des nouveaux statuts permet une nouvelle répartition des tâches au sein du Conseil syndical. C’est la raison pour laquelle le renouvellement est à l’ordre du jour en 2018.

 Aussi, j’ai présenté ma lettre de démission au poste de Président le 7 décembre 2017 au Conseil syndical pour des raisons personnelles et de santé. Ma démission prend effet à l’issue de l’Assemblée générale de ce jour. Je reste au Conseil syndical dans la mesure de mes possibilités en cas de besoin particulier. Je préconise tout naturellement d’élire comme nouveau président M. Jacques MARQUET.

 En effet, depuis son arrivée dans la résidence, Jacques s’est beaucoup investi et chacun reconnaît ses compétences au sein de l’ASL.

Je vous propose donc la candidature au poste de **Président** de Monsieur Jacques MARQUETaux suffrages de l’Assemblée pour une durée de mandat de 3 ans.

**VOTE :**

Pour = **103** Contre = **0** Abstentions = **0**

**Résultat : Monsieur Jacques MARQUET est élu Président, pour une durée de 3 ans, renouvelable, à l’unanimité des voix exprimées des présents ou représentés.**

Tous les autres membres actuels du Conseil syndical reconduisent leur candidature. Aucune autre nouvelle candidature n’a été présentée dans les délais précisés dans les derniers comptes rendus d’AG.

Se représentent aux suffrages :

- Comme Vice-Président : M. Michel DUFFAU

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : M. DUFFAU est élu Vice-Président pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’unanimité des présents et représentés.

- Comme Vice-Président : M. Philippe HERVE

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : M. HERVE est élu Vice-Président pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’unanimité des présents et représentés.

- Comme Conseiller, Trésorière : Mme Martine JOSCET

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : Mme Martine JOSCET est élue Conseillère, trésorière, pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’unanimité des présents et représentés.

- Comme Conseillère, Secrétaire : Mme Estelle MELLOUKI

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : Mme MELLOUKI est élue Conseillère, secrétaire, pour une durée de 3 ans (renouvelable) à l’unanimité des présents et représentés.

- Comme Conseiller Technique : M. Thierry ROUILLARD

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : M. ROUILLARD est élu Conseiller Technique pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’ unanimité des présents et représentés.

- Comme Conseillère, contrôleur financier : Mme Michèle SENECHAL

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : Mme SENECHAL est élue Conseillère, contrôleur financier, pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’unanimité des présents et représentés.

- Comme Conseiller Technique : M. Josselyn TOUZEAU

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : M. TOUZEAU est élu Conseiller Technique pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’ unanimité des présents et représentés.

- Comme Conseiller Technique : M. Daniel PALLESCO

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : M. PALLESCO est élu Conseiller Technique pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’ unanimité des présents et représentés.

- Comme Contrôleur financier (hors Conseil syndical) : M. X

VOTE :

Pour = 103 Contre = 0 Abstention = 0

Résultat : M. X est élu Contrôleur financier pour une durée de 3 ans (renouvelable), à l’unanimité des présents et représentés.

Le Conseil Syndical est actuellement composé de 8 membres comme suit :

- Le Président : M. MARQUET

- Les Vice-Présidents : M. DUFFAU et M. HERVÉ

- La trésorière : Mme JOSCET

- Le secrétaire : Mme MELLOUKI

- Les autres Conseillers Techniques :

 Mme SENECHAL, MM. ROUILLARD, TOUZEAU, PALLESCO.

Les 2 Contrôleurs financiers sont : - M. membre du Conseil syndical

 - M. membre de l’ASL

Le prochain renouvellement du Conseil Syndical (CS) aura lieu dans 3 ans lors de l’AG de mars 2021. Les candidatures éventuelles seront à adresser à l’ASL avant le 1er décembre 2020 et ensuite examinées par le CS. Le CS pourra alors coopter des membres suppléants pour le cas d'incapacité temporaire ou définitive de membres du CS ou de besoins particuliers, puis l’Assemblée Générale suivante validera.

*Il est rappelé par ailleurs que les copropriétaires souhaitant participer ponctuellement aux travaux du Conseil Syndical, sans devenir pour autant conseillers syndicaux permanents élus, peuvent également se faire connaître pour être sollicités en cas de besoin*.

**5) Proposition et approbation du Budget prévisionnel 2018 (ci-après), budget des activités et Projets 2018-2019 ; votes.**

**5-1- Présentation**

M. Jacques MARQUET, Président, présente le Budget prévisionnel 2018.

Il est préalablement rappelé que le budget prévisionnel 2018 présenté n’est, comme tous les ans, qu’une prévision des dépenses et des recettes la plus réaliste possible.

Il est possible que l’ensemble des prévisions, notamment en matière de travaux, ne soit pas réalisé entièrement durant l’année 2018 ou qu’à l’inverse, des travaux urgents non prévus s’avèrent nécessaires à l’initiative du Conseil syndical.

* **LES DEPENSES PREVUES au budget 2018**

L’ensemble des dépenses d’entretien, plantations et élagages des espaces verts s’élève à **34 700 €** auxquels s’ajoutent les travaux généraux d’un montant de **7 400 €** soit au total **42 100 €**.

A noter : la création des rubriques supplémentaires nommées *frais de fonctionnement* et *activités*, dégage deux lignes budgétaires.

L’ensemble des autres dépenses listées se chiffre à **12 815 €.**

**DEPENSES PREVUES EN 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** |  **Montant**  |
|  |  |
| Entretien contractuel espaces verts |  27 300 €  |
| Plantations - Élagages  |  7 400 €  |
| Assurances |  545 €  |
| Impôts fonciers |  1 760 €  |
| Travaux Généraux |  7 400 €  |
| Frais de Gestion |  6 560 € |
| Frais de fonctionnement |  2 500 €  |
| Frais divers |  350 €  |
| Activités |  1 100 €  |
|   |   |
| **Total** |  **54 915 €**  |

 L’ensemble des dépenses budgétées est donc de **54 915 €.**

* **LES RESSOURCES PREVUES en 2018**

 En contrepartie, les ressources prévues totalisent les cotisations 2018 à recevoir de **52 155 €** auxquelles vient s’ajouter l’ensemble des intérêts, frais de dossiers de ventes et la quote-part d’impôts de la mairie pour **2 760 €**, le total des ressources faisant **54 915 €**.

**RESSOURCES PREVUES EN 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Montant** |
|  |  |
| Cotisations annuelles |  52 155 €  |
| Dossiers des ventes  |  1 100 €  |
| Intérêts compte livret bleu  |  340 €  |
| Versement de la Mairie sur foncier  |  1 320 €  |
| Apport éventuel Livret bleu au CC |  - |
|   |   |
| Total |  **54 915 €**  |

**5-2- Les travaux futurs de plantations et élagages**

Point exposé par M. Michel DUFFAU :

Les réunions régulières avec M. PUCHE de VERESPACE nous permettent de faire le point sur les travaux d’entretien et d’élagage des espaces verts tenant compte de vos éventuelles doléances. Le plus gros de l’entretien est déjà effectué selon le contrat d’entretien cité précédemment.

Voici les travaux supplémentaires actuellement prévus, certains étant déjà réalisés depuis janvier 2017 :

* Renouvellement de plantations de végétaux pour **3 900 €**,
* Élagages et tailles diverses d’arbres pour **3 500 €**.

L’ensemble de ces travaux représente un budget total de **7 400 €.**

**5-3- Les travaux généraux prévus pour 2018** **et pour les prochaines années.**

 Point exposé par M. Philippe HERVé :

 Des travaux sont à réaliser au fil des années :

* Consolidation de la rive du Rouillon à plusieurs endroits.
* Reprise du dallage de certaines portions d’allées (ces travaux commencés les années précédentes se poursuivront progressivement au cours des années à venir).
* Divers petits travaux, améliorations/grosses réparationsdu local de l’ASL.

 Dans cette liste, deux postes sont particulièrement importants en termes de coût :

1. La Berge du Rouillon

 Le moment venu, la dégradation progressive de la berge du Rouillon nécessitera des travaux onéreux que nous espérons, comme indiqué précédemment, voir pris en compte en large part par le SIAHVY. Nous restons toujours en attente du SIAHVY. Nous avons de nouveau saisi la municipalité pour intervenir auprès du SIAHVY afin de connaître l’évolution du dossier. Sans réponse à ce jour.

1. Le local de l’ASL

 Le bâtiment ayant bientôt 50 ans, il nécessitera progressivement des travaux d'amélioration déjà commencés en 2016 et de grosses réparations (toiture, fenêtres, etc.) qui incombent à l'ASL en tant que propriétaire.

 Cela représente des investissements importants qu'il convient d'étaler dans le temps.

 Pour 2018, les travaux suivants sont a priori retenus :

* Réfection de portions d’allées et entretien d’installations diverses pour **4 350 €**
* Réfection de 3 autres fenêtres et 2 vasistas du local pour **3 050** **€.**
* Divers outillages pour **50** **€**.

 Soit un budget total de **7 400 €**.

 Pourront s’y ajouter les travaux éventuels proposés par les copropriétaires s’ils sont jugés nécessaires et réalistes, et, si le budget le permet.

 **5-4- Vote par l’assemblée de l’approbation du budget prévisionnel 2018, budget des activités.**

M. PALLESCO, président de séance, procède au vote de l’acceptation du budget prévisionnel 2018, budget des activités

**VOTE :**

 **Pour = . Contre = 0** Abstentions = **0**

 **Résultat : Le budget prévisionnel 2018 et le budget des activités est adopté à l’unanimité moins une voix des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.**

 **5-5- Projets 2018-2019.**

 M. Thierry ROUILLARD présente les projets :

**L’organisation de la prochaine** **chasse à l’œuf**.

D’année en année nous constatons une participation importante. Pour cette cinquième année, encouragés par cette réussite, nous proposons à nouveau une Chasse à l’œuf pour les enfants et petits-enfants de 2 à 7 ans de la résidence le **samedi 31 mars 2018**. Rendez-vous à 11h00 au local. La salle du local sera ouverte, vous pouvez si possible apporter la boisson, le café et chocolat chaud, etc.

**La Fête de la Nature, journée nationale de nettoyage des rives des rivières**.

 Comme l’an passé nous organisons la Fête de la Nature / Journée nationale de nettoyage des rives des rivières. Elle aura lieu **samedi 19 mai** **2018** le matin et concerne l’ensemble de la résidence. À l’issue des travaux de nettoyage un pot de l’amitié permettra de remercier les participants.

 Les personnes qui souhaitent participer au nettoyage des rives du Rouillon et de l’ensemble de la Résidence sont priées de se rendre à 9h15 devant le local syndical.

 Le Conseil syndical souhaite la participation de nombreux enfants lesquels se verront remettre un diplôme du Jeune Eco Citoyen et des friandises.

**L’organisation de la prochaine fête des voisins**

 Pour la cinquième année, la Fête des voisinsest prévue le **Vendredi 25 mai 2018** à partir de 19h00. Les personnes qui souhaitent participer à la préparation pourront se présenter au local syndical à partir **de 18h**.

**Connaissance des champignons**

M. CERDENA, sera consulté pour l’organisation de "promenades cueillette de champignons" qui pourraient être organisées au printemps ou en automne.

**Les 50 ans de la résidence**

M. Roger WARTNER s’est propose d’animer un groupe de réflexion sur l’organisation de cette commémoration.

Le Conseil syndical n’a pas encore reçu les propositions. Elles seront examinées avant décision.

**D’autres projets** **hors ASL** pourraient être envisagés selon les éventuelles propositions des colotis.

**Le vide-garage**

 **6) Autorisation d’engagement de dépense pour la levée des hypothèques : présentation et vote.**

**7) Divers,** **informations et réponses aux questions posées par écrit au cours de l’année 2017.**

Point présenté parM.Michèle SENECHAL.

 **Info Concernant les réunions de jeunes**,lorsque la présence de groupes de jeunes sur nos espaces verts entraîne des nuisances sonores et des déchets, la première attitude doit être d’engager un dialogue avec ces jeunes ; à défaut de résultat positif, il convient d’en informer le médiateur des jeunes (06 30 93 27 12) et/ou les services de Police comme cela a été rappelé lors des réunions publiques de quartier.

 **Dématérialisation (envoi par Internet) des convocations.**

 Ce point figure maintenant dans les statuts.

 Il reste cependant des interrogations sur le coût réel de la notification électronique facturé par l’opérateur, et que chaque copropriétaire signifie au préalable son consentement express.

 Dans l’immédiat, le Conseil syndical a décidé d’attendre et de ne pas entreprendre ce processus. Actuellement le coût est infime (une dizaine de recommandés aux absents et aux propriétaires non-résidents) car la distribution est assurée par les Conseillers de l’ASL.

 **Les questions orales ou écrites**

Présentées par Mme Michèle SENECHAL

Question du **Lot 59**, 14 rue Pascal : concernant la chute des feuilles et la possibilité d’élagage.

Réponse : Nous rappelons que la copropriété est relative aux seuls espaces verts communs et au bâtiment syndical. En conséquence il ne nous incombe pas de régler les problèmes de voisinage sur les espaces privatifs des résidents. Le problème de chute de fleurs au printemps et de feuilles à l’automne sur sa descente de garage et sur le trottoir est récurrent.

Nous rappelons à tous :

- chaque propriétaire doit balayer son bout de trottoir (qui appartient à la Mairie),

- on ne peut empêcher les effets de la nature et en particulier le vent,

- une résidence verdoyante a ses avantages, elle a aussi ses inconvénients,

- le Conseil syndical fait procéder à un élagage sérieux régulièrement. Mais nous ne pouvons faire plus. Il n’est pas question d’abattre les arbres en bon état (dont l’abattage est de plus interdit) qui embellissent nos espaces verts et rendent la résidence attrayante dans un cadre agréable et apprécié par les résidents et des visiteurs.

Question du **LOT 89**, 28 rue Lavoisier : Demande le bien fondé des frais de dossier de vente qui s’élève actuellement à 105,60 €.

 Réponse : Ce montant forfaitaire a été actualisé deux ou trois fois depuis le début de sa mise en place dans les années de transactions (1970). Cela consiste aux frais d'établissement des courriers et annexes adressés au notaire selon sa demande : certificat de l'article 20, papier (une vingtaine de feuilles), enveloppe, timbres, encre, usure imprimante, temps passé, exemplaires de CR d'AG, statuts, etc. C'est systématique à chaque demande de notaire !

Le notaire acte les frais. Ces frais s’élèvent de 150 à 800 € selon les cas ; dixit un propriétaire de la chevauchée il y a quelques années : ce n’est pas cher ici avait-il dit.

La rubrique des frais de dossier est toujours inscrite dans les comptes soumis au vote de l’AG.

 Pour les problèmes évoqués oralement, le Conseil Syndical les examinera et prendra les éventuelles dispositions nécessaires.

 L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 h.

Le Président invite alors les participants pour le pot de l’amitié.

Annexes : 1- Quelques rappels utiles ; 2- Tableaux financiers ; 3- Publications au JO

Le Président de séance : Le Président : Le Secrétaire de séance :

M. PALLESCO Daniel M. MARQUET Jacques Mme MELLOUKI Estelle

*Copie certifiée conforme à l’original*

**ANNEXE 1**

**Quelques INFORMations, pour les nouveaux (et les anciens) propriétaires**

**Concernant le bâtiment syndical**

Une convention bail avec la Mairie de Longjumeau existe, relative à la mise à disposition du local syndical pour diverses associations longjumelloises. Elle a été actualisée, renouvelée et signée par Mme le Maire et le Président en 2011. Nous rappelons également que dans ce local toutes réunions politiques, religieuses et à caractère de festivités sont exclues.

L’ASL La Chevauchée y possède son siège et son bureau et utilise la salle de réunion du RdCh pour ses assemblées générales.

La Mairie loge les bureaux de 2 associations (FNACA, LIONS CLUB) et met à disposition d’associations (non politiques, non religieuses) la grande salle. En contrepartie, la Mairie rembourse les ¾ des impôts locaux et assure l’entretien du bâtiment syndical.

**Concernant la circulation à La Chevauchée.**

N’ayant toujours pas obtenu de la mairie, malgré nos demandes réitérées, des panneaux supplémentaires de réduction de vitesse ou de ralentisseurs, nous demandons aux familles, pour leur bien et celui de leurs enfants, de respecter et de faire respecter l’obligation d’une conduite à faible vitesse dans les rues de la résidence, la limitation étant de 30 Km/h.

Nous rappelons qu’antérieurement il a été admis avec les services de Police que le stationnement soit toléré à cheval chaussée/trottoirs bien que les emplacements ne soient pas matérialisés au sol. Nous sommes tous bien conscients qu’il n’y a pas suffisamment de places de stationnement, que cela n’ira pas en s’améliorant et que seuls les efforts de chacun permettront de faire face à la situation.

Rappelons que le stationnement à cheval sur le trottoir n’autorise pas pour autant d’empiéter sur les pelouses : les conducteurs sont priés de respecter les espaces verts dont nous payons tous l’entretien, et de garer leur voiture correctement.

**Au sujet du paiement des cotisations.**

Attention : Tous les propriétaires qui n’ont pas déposé leur chèque de règlement avant le 10 décembre, date impérative, seront mécaniquement des débiteurs au 31 décembre et verront leur nom cité lors de l’AG suivante.

Pour éviter cette situation, nous préconisons le prélèvement automatique, actuellement utilisé par la moitié des propriétaires, c’est une solution fiable pour l’étalement régulier et sans retard du paiement des cotisations. Pour les personnes non présentes à l’AG, n’hésitez pas à demander les formulaires par téléphone ou par courrier ou auprès des conseillers.

**La gestion des opérations bancaires** s’effectue par liaison Internet sécurisée Cyber-MUT du CCM (Caisse de Crédit Mutuel) et par le guichet de Longjumeau. Les prélèvements automatiques sont effectués aux 5 de la période choisie.

 Nous vous demandons de nous avertir d’un changement de banque en cours d’année en nous faisant parvenir votre nouveau RIB-IBAN, vous n’avez pas de démarche à accomplir auprès de votre banque.

 Selon les usages de l’association, pour les paiements par chèques, l’édition automatique des relevés périodiques de comptes de situation tiennent lieu d’appels de paiement des cotisations et de justificatifs acquittés. Ces avis de situation permettent, à ceux qui n’ont pas encore opté pour le prélèvement automatique, de ne pas oublier de régler en début de chaque période et, en conséquence, que toutes les cotisations soient réglées au début d’octobre au plus tard.

 Il est important de conserver ces relevés pour s’y référer lors de vos paiements afin d’éviter des montants inexacts ne correspondant pas au montant attendu pour la période. La formulation de ces relevés automatisés est régulièrement améliorée. Le relevé d’avril 2017 sera joint au compte-rendu de l’AG.

 **Concernant l’entretien des parties privatives**

 Dans l’éventualité où une taille d’entretien insuffisante des haies plantées par des résidents à l’intérieur de leur propriété privative amène ces dernières à déborder de manière plus ou moins importante sur les trottoirs, allées ou espaces verts communs, il en résulte des conséquences visuelles entraînant une impression de négligence quant à la tenue de la résidence, mais il en résulte aussi parfois une gêne pour la circulation des piétons sur les trottoirs et allées.

 Dans ces cas, le Conseil Syndical adresse, au plus, deux rappels aux intéressés pour que le nécessaire soit fait.

 Lorsque cette démarche reste sans effet un mois après le deuxième rappel, le Conseil syndical intervient de manière plus contraignante selon l’une des modalités suivantes :

- le Conseil syndical demande l’intervention de l’entreprise chargée de l’entretien des espaces verts de la résidence qui facturera la prestation à l’ASL, laquelle en demandera le remboursement aux intéressés.

- pour ce qui déborde sur les trottoirs (voies publiques) le Conseil syndical saisit les services municipaux qui interviennent directement auprès des intéressés.

 Il est rappelé qu’il est interdit aux copropriétaires de planter à l’extérieur de leur propriété privative.

 **Concernant les déchets végétaux et objets encombrants ou poubelles.**

 Il est rappelé qu’ils doivent être déposés la veille au soir du ramassage et pas avant (ils ne doivent pas rester une semaine sur le trottoir ni empiéter devant les voisins, y compris après la collecte). D’autre part Le SIOM ne collecte pas les végétaux en vrac ni les fagots de grande taille, etc. Les dates de ramassage sont communiquées tous les mois sur le magazine municipal.

**Quelques rappels utiles à tous**

 - Concernant la procédure à suivre dans le cas d’une demande de construction sur son terrain, il est rappelé qu’avant de construire un muret, une véranda, une clôture, etc. il faut d’abord demander l’accord à l’ASL par courrier, puis, après réponse de l’ASL, s’adresser à la mairie pour la déclaration de travaux ou un permis de construire.

 - Concernant les parkings, il est rappelé que les parkings ne sont pas privatifs. Il est formellement interdit à tout copropriétaire lors d’une vente de préciser qu’il dispose d’une place de parking sur ces emplacements. Une place de parking ne peut en aucun cas être attribuée à un lot.

- Les copropriétaires peuvent obtenir toute information sur la tenue des comptes et il leur est possible à tout moment de les consulter et d’entendre toute explication nécessaire à leur compréhension, en toute transparence, sur demande de rendez-vous.

 - Si vous avez des suggestions de travaux à formuler, adressez un courrier pour que nous puissions examiner et éventuellement planifier les travaux correspondants (devis, appel d’offres, la surveillance des réalisations, etc.). Ne pas téléphoner car c’est un écrit ou mail (*asl-lachevauchee@orange.fr*) identifié, daté et signé qui nous est nécessaire.

- Sauf cas exceptionnel ou d’urgence, les questions pour l’Assemblée Générale devront être posées par écrit, lettre ou mail (*asl-lachevauchee@orange.fr*) au plus tard 1 mois avant la date de l’Assemblée Générale. Les questions seront examinées au Conseil Syndical avant la prochaine AG. Il y sera répondu lors de l’AG ou par courrier ou mail si nécessaire.

**Quelques numéros de téléphones utiles**

|  |  |
| --- | --- |
| - Police Municipale : 01 69 79 90 80- Police Nationale : 01 69 79 23 70- Gendarmerie : 01 69 79 50 50- Police-secours : 17- Pompiers : 18- SAMU 91 : 15- Urgences dentaires : 01 69 10 00 40 | - SOS Médecins : 0826 88 91 91- Maison médicale de garde : 01 64 46 91 91- Hôpital de Longjumeau : 01 64 54 33 33- Clinique de l’Yvette + SOS Main : 0826 30 60 30- Centre anti poison : 01 40 05 48 48- Urgences vétérinaires : 01 64 48 81 39- Fourrière animaux : 01 60 77 45 67 |

 - Mairie de Longjumeau : 01 64 54 19 00 (tous les services)

 - Lyonnaise des Eaux : 0810 833 833 – GDF : 0810 433 292 – EDF : 09 69 32 15 15

 - Médiateur pour les groupes de jeunes causant des nuisances : 06 75 07 78 46.

**Bruit dans les locaux d’habitation et autres propriétés**

Vous pouvez utiliser des engins équipés de moteur bruyant et/ou occasionnant du bruit, d’une intensité sonore mesurée à 2 mètres (de l'engin) inférieure à 85 dB, aux jours et horaires suivants :

* Les ***jours ouvrables***, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
* Les ***samedis***, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
* Les ***dimanches et jours fériés***, de 10 h à 12 h.

**Collecte des déchets**

-***Ramassage des bacs jaunes*** : tous les jeudis.

-***Ramassage des bacs grenats*** : mardi, jeudi, samedi.

-***Collecte du verre*** se fait par apport volontaire dans une colonne, la plus proche se trouvant à la gare de Balizy.

-***Collecte des sacs à végétaux*** : tous les mercredis (une semaine sur deux de décembre à février).(\*)

-***Collecte des encombrants*** : les premiers vendredis (qui suivent les premiers jeudis) du mois à Balizy.(\*)

-***La déchèterie de Ville Just***, Parc d'activités de Courtabœuf, CD 118, tel. 01 64 53 30 30 : du lundi au samedi de 9h à 17h45 sans interruption, le dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45. RAPPEL Fermeture les jours fériés suivants : 1er janvier, 1er mai, 14 juillet, 15 août, 25 décembre. L'accès est gratuit pour les habitants des communes du SIOM sur présentation d’un badge qui est délivré lors du premier passage sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

-***Le dépôt du Centre Technique Municipal*** (CTM) : vous pouvez y récupérer des ***sacs pour la collecte des végétaux*** (sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois) mais aussi déposer les ***Déchets Ménagers Spéciaux*** (DMS) et les ***déchets électroniques (***une armoire DMS est disponible au dépôt du CTM, vous pouvez déposer vos déchets dangereux, comme les pots de peinture, les solvants, les huiles de moteur, les batteries, etc.***)***. ***Horaire***: mercredi de 13h30 à 16h45 et samedi de 9h à 12h.

(\*) : dates se trouvant dans le Magazine de Longjumeau.

**ANNEXE 2 FINANCIERE**

**COMPTES DE L’EXERCICE 2017 (du 01/01/2017 au 31/12/2017)**



**ANNEXE 3**

**Publication des statuts au JO**

**DECLARATIONS AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES**

No d'annonce : **2102**
Paru le : **23/12/2017**

Association : **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE RÉSIDENCE LA CHEVAUCHÉE**
No de parution : **20170051**
Département (Région) : **Essonne (Île-de-France)**

Lieu parution : **Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau.**
Type d'annonce : **ASL/MODIFICATION**

Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE RÉSIDENCE LA CHEVAUCHÉE.** *Modifications statutaires :* mise en conformité des statuts avec l’ordonnance no 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret no 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l’ordonnance précitée relative aux ASL. *Siège social* : 1 Ter, rue Lavoisier, BP 40308, 91160 Longjumeau. *Date de délivrance du récépissé :* 19 décembre 2017.

----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

No d'annonce : **2161**
Paru le : **30/11/2013**

Association : **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE RESIDENCE LA CHEVAUCHEE.**
No de parution : **20130048**
Département (Région) : **Essonne (Île-de-France)**

Lieu parution : **Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau.**
Type d'annonce : **ASL/CREATION**

Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE RESIDENCE LA CHEVAUCHEE.** *Objet :* administration, gestion et entretien des diverses parties communes ainsi que l’application du cahier des charges concernant les espaces verts, l’établissement, la gestion et l’entretien de tous travaux destinés à permettre ou faciliter l’usage collectif des parties placées sous le régime de l’indivision forcée ; répartition des dépenses entre les membres de l’association syndicale ; recouvrement et paiement de ces dépenses ; la présente association a principalement pour objet la propriété, la garde, la gestion et l’entretien des ouvrages et biens immobiliers collectifs (indivis), leur amélioration et la création de tous nouveaux aménagements d’intérêt collectif, par acquisition ou location de tout ouvrage ou par exécution de tous travaux, dans ledit périmètre de la Chevauchée ; le cas échéant, cession à titre gratuit ou onéreux, à la commune ou à tout autre établissement, du patrimoine total ou partiel de l’association ; fixation du montant de la contribution des membres aux dépenses de l’association syndicale ainsi que recouvrement des cotisations de charges et gestion des paiements de ces dépenses en fonction du budget ; représenter les intérêts collectifs des copropriétaires concernant l’usage et la valeur des biens immobiliers communs ; veiller à l’application du cahier des charges et statuer sur les éventuelles modifications de celui-ci. *Siège social :* 1 Ter, rue Lavoisier, BP 40308, 91160 Longjumeau. *Date de délivrance du récépissé :* 15 novembre 2013.

**ANNEXE 4**

**Le tableau suivant est à insérer en substitution dans le *Règlement de Copropriété* et dans le *Cahier des charges.***

**Tableau de Répartition des Quantièmes (Nombre de parts par lot)**

